



Enjeux et impacts

d'un bannissement des sacs d'emplettes à usage unique des commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal

12 mai 2015

Service de l'environnement

Montréal 



Plan de la présentation

- Mise en contexte
- Première partie : Études de cas
 - Bannissement avec tarification
 - Bannissement sans tarification
 - Tarification
 - Initiatives abandonnées
- Deuxième partie : Constats globaux
 - Solutions de rechange
 - Réactions des parties prenantes
 - 8 cas étudiés : 8 succès
 - Conclusion

Montréal 

Mise en contexte

- Les sacs d'emplettes à usage unique visés sont les sacs en plastique à usage unique
- Quelques faits saillants :
 - 500 milliards de sacs distribués par année dans le monde
 - Ils sont fabriqués à partir de ressources non renouvelables
 - Leur utilisation va à l'encontre du principe de réduction à la source
 - Ces sacs affectent l'efficacité des centres de tri de matières recyclables

Mise en contexte (suite)

Les sacs en plastique non recyclés :

- Se dégradent très lentement si enfouis; au moins 450 ans
- Représentent une source de pollution visuelle
- Provoquent d'importants impacts sur les écosystèmes terrestres et marins :
 - affectent les animaux marins et terrestres et introduisent par bioaccumulation des contaminants persistants dans l'environnement
 - forment, avec d'autres matières, une «île de plastique» dans l'océan Pacifique nord



Mise en contexte (suite)

- Prise de conscience mondiale de leurs impacts
- Plusieurs **villes nord-américaines et européennes** ont adopté différents moyens pour réduire leur consommation
 - Initiatives réglementaires
 - Initiatives volontaires

Mise en contexte (suite)

- Union européenne – 2010 : estimation de 8 milliards de sacs jetés dans la nature
- Commission européenne (2013) + Conseil de l'Union européenne (2015)
 - États membres doivent réduire l'utilisation de sacs en plastique à usage unique : méthode au choix
 - Un Européen utilise en moyenne 200 sacs/an



Mise en contexte (suite)

- **Au Québec** : Code **volontaire** des bonnes pratiques mis en place en avril 2008
- Initiative des détaillants québécois en partenariat avec Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC
- **Objectif** : ↓ de la quantité de sacs d'emplettes à usage unique consommée chaque année
- Estimation en 2007 : 2 milliards de sacs distribués
- **Résultat** (2007 à 2010) : ↓ de 52 % de l'utilisation des sacs d'emplettes à usage unique à l'échelle du Québec (1 milliard de sacs en moins)

Mise en contexte (suite)

À Montréal :

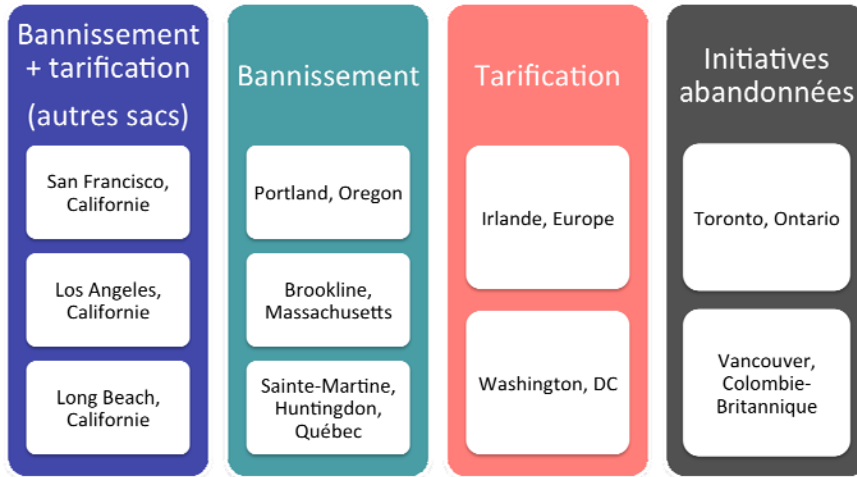
- Intervention de groupes environnementaux, sociaux et économiques pour remplacer les sacs en plastique à usage unique par des sacs réutilisables
- Distribution des sacs en plastique à usage unique : variable selon le type de commerce
- Mise en place de mesures du *Code volontaire* par plusieurs détaillants (tarification des sacs, sensibilisation des consommateurs à ne pas utiliser un sac en plastique à usage unique)

Mise en contexte (suite)

- La Ville de Montréal a toujours été partenaire des initiatives visant la réduction des sacs en plastique à usage unique sur son territoire
- Objectif global : Réduire la surconsommation et encourager la réduction à la source (PDGMR 2010-2014)
- Mandat de la commission : Évaluer les enjeux et les impacts liés au bannissement des sacs en plastique à usage unique
- *Le conseil de la ville a la possibilité, en vertu de ses compétences en environnement, d'empêcher la distribution de sacs en plastique à usage unique dans les commerces de son territoire*

Première partie — Études de cas

Trois scénarios, huit cas étudiés



San Francisco, Californie

- Bannissement des sacs en plastique à usage unique (incluant sacs biodégradables)
Depuis 2007
- Tarification des autres sacs à usage unique (compostables et en papier) (0,10 \$USD)
Depuis 2012
- Accueil global défavorable
- Apaisement de l'opposition citoyenne et commerciale après l'implantation
- Poursuite judiciaire de l'industrie du plastique (demande d'étude d'impact)
- L'industrie a perdu en appel: ses arguments ont été reconnus comme invalides par la Cour Suprême

Los Angeles, Californie

- Bannissement des sacs en plastique à usage unique et tarification des autres sacs à usage unique (sacs en papier) (0,10 USD\$)
Depuis 2014
- Sacs biodégradables et compostables aussi visés par le bannissement
- Réalisation d'une étude d'impact environnemental
- Implantation par phase (moins de 6 mois)
- Faible opposition citoyenne
- Commerçants : partenaires officiels du projet
- Industrie : menaces de poursuites judiciaires, mais sans suite

Long Beach, Californie

- Bannissement des sacs en plastique à usage unique et tarification des autres sacs à usage unique (sacs en papier) (0,10 \$USD)

Depuis 2011

- Sacs biodégradables et compostables aussi visés par le bannissement
- Implantation par phase (moins de 6 mois)
- Aucune opposition — citoyens et commerces
- Pressions modérées de l'industrie du plastique

CONSTATS

San Francisco, Long Beach et Los Angeles

- Implantation du programme = par phase selon superficie et chiffre d'affaires
- Revenus de la tarification conservés par les commerçants
- Aucun budget dédié au suivi
- Exclusions : Aucune tarification pour les programmes d'aide alimentaire et aucun bannissement de sacs pour : fruits et légumes, viande et poisson, sacs à journaux, housses de nettoyeur, sacs de médicaments, etc.

IMPACTS

San Francisco, Long Beach et Los Angeles

- ↓ Présence de sacs en plastique (ville)
- ↓ Consommation globale de sacs d'emplettes à usage unique (plastique et papier)
- ↓ Blocage dans les centres de tri
- Impact économique global aux citoyens = 5,72 \$USD par année par habitant
- ↑ Usage d'autres solutions de recharge
- Apparition de sacs en plastique plus épais

Sacs en plastique plus épais

- Ressemblance avec sacs en plastique à usage unique
- Incertitude sur la réutilisation par les citoyens
- Fabrication requérant plus de plastique
- Pas de certification de durabilité/qualité
- Ajustement de la réglementation par les villes (critères de fabrication des sacs)



Portland, Oregon

- Bannissement des sacs en plastique à usage unique **Depuis 2011 et 2013, en deux phases**
- Aucune tarification des autres sacs
- Faible opposition de l'industrie du plastique et des commerces
- Opposition inexistante des citoyens
- Période de sursis pour les plus petits commerces

SCÉNARIO 2 : BANNISSEMENT

Montréal

22

Brookline, Massachusetts

- Bannissement des sacs en plastique à usage unique
Depuis 2012
- Aucune tarification des autres sacs
- Aucune opposition — industrie du plastique et citoyens
- Plaintes concernant les sacs en papier
- Opposition modérée des commerçants, car coûts pour achat autres sacs autorisés
- Problèmes d'approvisionnement en sacs alternatifs
- Achats vers les villes voisines

Sainte-Martine et Huntingdon, Québec

- Bannissement des sacs en plastique à usage unique (sacs biodégradables non bannis)
Entre 2008 et 2009
- Huntingdon : commerces imposent un tarif (volontaire) sur les sacs en papier
- Aucune opposition — industrie du plastique, commerces et citoyens
- Implication communautaire importante

CONSTATS

Brookline et Portland

- Exclusions : sacs de médicaments, sacs pour fruits et légumes, viande et poisson, housses de nettoyeur
- Apparition des sacs en plastique plus épais
- Aucun budget spécifique de suivi
- Objectif commun : limiter le gaspillage des ressources

IMPACTS

Brookline et Portland

- ↓ Présence de sacs en plastique (ville)
- ↓ Blocage dans les centres de tri
- Apparition de sacs en plastique plus épais
- ↑ Consommation de sacs en papier (Portland : 491 %)
- ↑ Consommation de sacs réutilisables (Portland : 304 %)

Irlande, Europe

- Tarification des sacs en plastique (0,20 \$/sac) — **Depuis 2002**
- Hausse de la tarification en **2007** (0,30 \$/sac)
- Sommes versées dans un fonds environnemental
- Suivi mensuel
- Opposition industrie plastique: forte à l'implantation
- Opposition commerçants: faible et reliée aux réactions anticipées des citoyens
- Opposition citoyenne: très faible

Washington, District Columbia

- Tarification des sacs en plastique et des sacs en papier (0,05 \$USD/sac) — **Depuis 2009**
- 1^{re} phase: une année d'information
- 2^e phase: application et suivi « client mystère » dès la deuxième année
- 80 % des sommes versées dans un fonds environnemental
- Opposition modérée et tardive de l'industrie du plastique
- Opposition faible ou très faible des commerçants et des citoyens

CONSTATS

Irlande et Washington

- Exclusions : sacs de médicaments, sacs pour fruits et légumes, viande et poisson, housses de nettoyeur
- Suivi structuré et financé partiellement par le fonds
- Objectif commun : limiter la pollution des cours d'eau
- Fonds permettant la réalisation de plusieurs projets environnementaux

IMPACTS

Irlande et Washington

- ↓ Présence de sacs en plastique (ville et cours d'eau visés)
- ↓ Consommation sacs plastique (96 % en Irlande) de **328** sacs/pers./an en 2001 à **14** sacs/pers./an en 2014
- ↓ Consommation sacs plastique et papier (60% de réduction pour le sac en plastique à Washington)

Le Code volontaire au Québec = ↓52 % entre 2007 et 2010

IMPACTS

Irlande et Washington

- ↑ Usage d'autres solutions de recharge

Type de sac d'emplettes	Épicerie — sans tarification	Épicerie — avec tarification	Tout autre commerce — sans tarification	Tout autre commerce — avec tarification
Sac à usage unique	67 %	31 %	72 %	27 %
Sac réutilisable	16 %	31 %	13 %	33 %
Aucun sac	17 %	39 %	15 %	40 %

Source: étude de l'agence gouvernementale australienne «Plastic Retail Carry Bag Use, 2006 and 2007 Consumption»

Toronto, Ontario

- Tarification réglementée de 0,05 \$ par sac
En 2008
- **2012** : Changement d'administration
Abolition de la tarification; bannissement voté puis abandonné
- Citoyens :
 - Forte opposition au **bannissement** (47 % contre et 19 % pour)
 - Opposition modérée à la **tarification** (37 % contre et 26 % pour)
 - 44 % en faveur du **statu quo** (solution retenue)

Vancouver, Colombie-Britannique

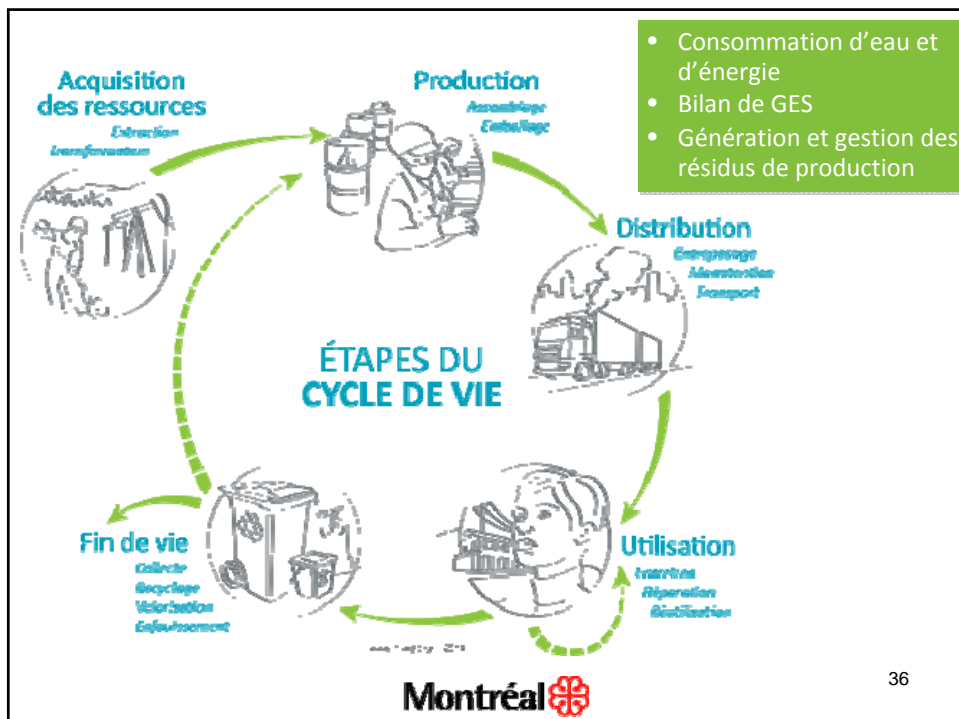
- Bannissement à l'étude depuis 2000
- En **2012**, le gouvernement de la Colombie-Britannique confirme que Vancouver n'a pas la compétence requise (compétence provinciale)

Rappel pour Montréal : Le conseil de la ville a la possibilité, en vertu de ses compétences en environnement, d'empêcher la distribution de sacs en plastique à usage unique dans les commerces de son territoire

Deuxième partie — Constats globaux

Analyse de cycle de vie (ACV)

- Méthode de comparaison **normalisée** de produits selon divers critères
- Aucune étude ACV au Québec
- Études disponibles : européennes et américaines (contexte différent)
- Sacs généralement comparés : sacs en papier (usage unique), sacs en plastique à usage unique, sacs réutilisables en plastique, sacs en coton



Analyse de cycle de vie (ACV)

- Principaux résultats :
 - Meilleur bilan environnemental : sac réutilisable (réutilisé au moins 4 fois)
 - Le sac en plastique à usage unique est en deuxième position parce qu'il requiert peu de ressources et d'énergie lors de sa fabrication

Solutions de rechange

1. Sacs en papier à usage unique

- Villes étudiées : Exigence de 40 % de fibres post-consommation
- Plus cher que le sac en plastique à usage unique
- Peu résistant
- Biodégradable et recyclable



Solutions de recharge (suite)

2. Sacs réutilisables (polypropylène)

- Bonne solution de recharge aux sacs à usage unique (si réutilisé au moins 4 fois)
- Résistant et grande capacité de réutilisation (plus de 200 fois)
- Difficilement recyclable
- Coût plus élevé qu'un sac en plastique conventionnel



Solutions de recharge (suite)

2. Sacs réutilisables – débat sur la salubrité

- La quantité de bactéries qui peuvent être retrouvées dans les sacs réutilisables est comparable à celle présente dans d'autres types de contenants
- Laver les sacs élimine 99,9 % des bactéries pouvant s'y trouver
- Les sacs contenant les viandes et poissons sont normalement exclus des bannissements pour éviter la contamination croisée
- Une utilisation adéquate des sacs ne pose pas de risque réel pour la santé

Solutions de recharge (suite)

3. Sacs biodégradables

- 100 % compostable **si certifié par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)**
- Sacs non certifiés : non compatibles avec le recyclage et le compostage
- Études du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) – 2007
 - Peu d'avantages environnementaux associés à cette solution de recharge en tant que sacs d'emplettes



Solutions de recharge (suite)

4. Sacs en coton

- Bilan environnemental affecté négativement par la phase de production:
 - Importante consommation d'eau
 - Utilisation de pesticides
 - Accaparement des terres
- Doit être réutilisé un nombre important de fois pour présenter un bilan de production de GES en deçà de celui du sac en plastique conventionnel



Solutions de rechange (suite)

5. **Sacs de nylon, filets, boîtes de carton, sacs à dos, paniers en osier, paniers à roulettes, etc.**
 - Aucune analyse disponible pour ces options

Dans le débat sur l'usage des sacs en plastique

Limite des études ACV qui n'étudient PAS les impacts associés aux sacs jetés dans la nature



Tableau de comparaison des solutions de recharge (selon ACV)

Types de sac	Positionnement de la performance selon ACV	Explications de la performance
Sac réutilisable polypropylène (si réutilisé 4 fois) 	1	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de matière utilisée • Peu d'énergie requise pour la fabrication • Durée de vie plus longue
Sac en plastique à usage unique 	2	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de matière utilisée • Peu d'énergie requise pour la fabrication
Sac en papier 	3	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de matière et d'énergie importante pour la fabrication
Sac en coton 	4	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la fabrication: utilisation de pesticides, de beaucoup d'eau et d'énergie

Réactions des parties prenantes

1. Citoyens

- Opposition en début de processus
- Généralement, peu ou pas d'opposition à long terme
- Élément soulevé :
 - Réutilisation possible des sacs en plastique à usage unique (excréments d'animaux et poubelle)
- Efforts et modes de communication employés — impacts sur l'acceptation

Réactions des parties prenantes (suite)

1. Citoyens

Réactions très variées, selon les facteurs suivants :

- Traitement médiatique
- Position politique
- Culture populaire propre à chaque pays ou région
- Initiatives menées par villes voisines
- Campagnes de communication des parties prenantes

Réactions des parties prenantes (suite)

2. Commerces

- Opposition modérée, surtout au début
- Si revenus associés à la tarification (même partiels) : atténuation de l'opposition
- Efforts et modes de communication employés — impacts sur l'acceptation
- Plus petits sont les commerces, plus grandes sont les inquiétudes

Réactions des parties prenantes (suite)

3. Industrie du plastique

Principaux arguments :

- Perte potentiel d'emploi
- Enjeux de contamination bactérienne des sacs réutilisables
- Bilan environnemental inférieur du sac en papier par rapport au sac en plastique conventionnel
- Impact financier pour les familles à faibles revenus
- Recyclabilité des sacs
- Réutilisation existante des sacs (excréments d'animaux et poubelle)

Réactions des parties prenantes (suite)

3. Industrie du plastique

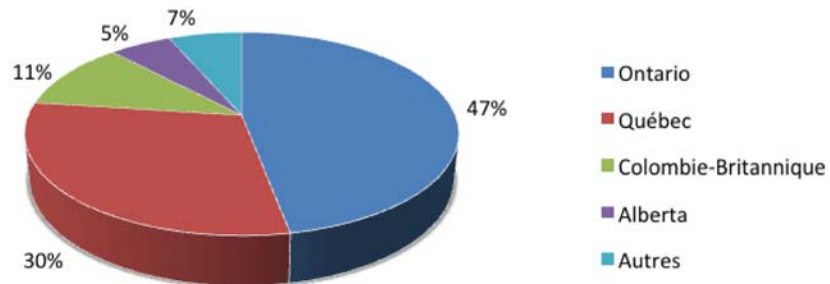
Principales approches :

- Campagnes de communication et relations publiques
- Poursuites ou menaces de poursuites judiciaires

Réactions des parties prenantes (suite)

3. Industrie du plastique

Répartition des établissements de fabrication de sacs en plastique au Canada en 2013
(Source : Industrie Canada)



8 cas étudiés: 8 succès!

- Pour toutes les villes étudiées:
 - diminution importante de la consommation des sacs en plastique à usage unique
 - un bilan positif du programme



Conclusion

- **Quel sera la mesure la mieux adaptée au contexte montréalais?**

Qu'en pensez-vous?